

## Braccio, Nadia

---

**De:** Jacques Roberge [jroberge15@videotron.ca]  
**Envoyé:** 29 janvier 2014 17:37  
**À:** Greffe  
**Objet:** SVP verser aux dossiers R 3863-2013 et dossier R 3854-2013

Madame Louise Pelletier et Madame Sophie Giner,

Je suis très préoccupé par tout ce qui concerne les radiofréquences (wi-fi, cellulaire, compteurs nouvelles générations, micro-onde, etc.) parce que depuis un bon moment, je ne peux travailler avec le wi-fi de mon ordinateur ou près d'une source de radio-fréquences, sinon, je deviens fatigué et ressens des palpitations en dépit de mon **stimulateur cardiaque** qui peut habituellement maintenir mon rythme cardiaque régulier. A la maison, j'ai dû brancher internet directement dans mon ordinateur, changer mes téléphones sans fils pour des téléphones avec fils et, appliquer diverses recommandations d'un expert en la matière, suite à plusieurs tests avec des appareils de haute technologie, pour déceler et localiser les champs électro-magnétique, champs électriques et leur intensité.

### **Avis de mon cardiologue**

Le 30 juillet 2013, j'ai informé mon **cardiologue** que Hydro-Québec avait commencé à installer les compteurs nouvelle génération dans l'île de mai à Boisbriand. Ce dernier bien informé à ce sujet, m'a fourni une lettre, pour remettre aux installateurs qui voudraient changer mon compteur. Mon cardiologue alléguait ceci: "**M. Jacques Roberge résident du 2 chemin de l'île de Mai est suivi en cardiologie pour des problèmes cardiaques avec des arythmies difficiles à contrôler. Il a un stimulateur cardiaque. En raison de sa condition médicale il serait nettement avantageux de lui installer un compteur sans radiofréquence pour minimiser les interférences avec le bon fonctionnement de son stimulateur cardiaque. Il serait essentiel d'éviter les compteurs avec de la radiofréquence**"

La Charte des droits et libertés n'a plus de sens pour moi, si je ne peux prendre soin de ma santé comme je le souhaite. L'orientation de la Régie de l'Énergie et d'Hydro Québec centrée sur les aspects financiers sans tenir compte de l'état de santé de certains ses clients, en ne respectant même pas la motion unanime de l'Assemblée Nationale du 29 mai 2013, (qui demandait à Hydro Québec de trouver d'autres options pour ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteur nouvelle génération, ont, dans ce dossier, une gouvernance qui pourrait faire penser à une certaine forme de régime autocratique.

### **Frais aux clients de l'option retrait**

Nous payons déjà, depuis longtemps pour la lecture bimensuelle de nos compteurs par un préposé de Hydro Québec. Or avec l'Option Retrait, HQ nous installera un compteur que que nous ne voulons pas et nous chargera l'installation de ce nouveau compteur qui interférera sur la santé de certains clients et de plus, des frais additionnels de lectures, que les autres clients qui acceptent les compteurs de la deuxième génération n'auront pas à payer. Est-ce juste et équitable?

## **Refus d'accepter les témoignages d'expert internationaux**

Exemple: La Régie n'a pas voulu accepté le dépôt de recherches faites au niveau international, et le témoignage du Dr Carpenter, un éminent chercheur reconnu mondialement! Cet expert a d'ailleurs contribué à faire revoir à la baisse les normes européennes qui sont maintenant de 1000 microwatts/m<sup>2</sup> à l'extérieur et 100 mw/m<sup>2</sup> à l'intérieur, comparativement à la norme canadienne 6 000 000 mw/m<sup>2</sup>. Pourquoi? Est-ce que c'est parce que l'aspect santé n'était un volet important dans ce dossier?

## **Désinformation**

Lors de l'émission sur les compteurs intelligents présentée à Radio-Canada, les personnes chargées de démontrer l'innocuité des compteurs intelligents par rapport aux micro-ondes prenaient une mesure de l'intensité de la radiofréquence à un (1) mètre du compteur intelligent et une autre mesure à 30 cm du micro-onde pour faire leur expérience.. Si les mesures avaient été prises à la même distance des deux appareils, les résultats auraient été différents!

Voilà quelques observations qui m'ont interpellé et, j'espère que les phases 2 et 3, s'ils sont approuvées, tiendront compte davantage des citoyens et citoyennes. Vous avez une importante responsabilité eu égard à ce dossier qui aura un impact sur nos enfants, les personnes plus faibles et éventuellement les autres voire même la RAMQ qui devra couvrir plus de frais de santé reliés à l'effet des radiofréquences de plus en plus présentes.

Jacques Roberge  
Boisbriand